

6. Evaluation qualitative et quantitative des ateliers ruraux

6.1. Evaluation quantitative

6.1.1. Nombres d'entreprises soutenues

A ce jour, treize entrepreneurs ont déjà pu bénéficier d'un hébergement en atelier rural et quatorze autres sont actuellement implantés dans ces structures communales. Au total, 27 entreprises ont donc été soutenues par la mise en œuvre de ces projets au sein du territoire wallon. Hormis le coût du troisième atelier de la commune d'Ellezelles, et celui de la commune de Burg-Reuland, le coût total des investissements réalisés par les différents pouvoirs publics présentés au tableau 8, équivaut approximativement à 8.153.965 euros HTVA¹, soit une moyenne de 345.141 euros par entreprise soutenue ou, près de 418.000 euros, en tenant compte d'une TVA de 21%.

Parmi ces 27 entreprises, 22 sont encore actuellement actives. Deux anciens entrepreneurs sont actuellement à la retraite et les trois autres ont malheureusement échoués alors qu'ils étaient installés en atelier. Le pourcentage d'échec vaut donc 11,11%.

L'un des entrepreneurs, interviewé en décembre 2008, explique qu'il quittera l'atelier à la fin de ce même mois et qu'il est déjà établi qu'un nouvel occupant s'installera au début de l'année 2009. Pour cette raison, un total de treize entrepreneurs ayant déjà été installé en atelier est comptabilisé, contrairement à ce qui est indiqué dans le tableau 2.

6.1.2. Evolution de la valeur ajoutée des entreprises

Dans le programme wallon de développement rural 2007-2013, la mesure 312 utilise comme premier indicateur d'évaluation, l'augmentation de la valeur ajoutée dans les micro-entreprises soutenues. Le guide pratique annexé au programme (guidance note I – Results Indicator Fiches) définit la valeur ajoutée comme étant le chiffre d'affaires duquel est soustraite la valeur des biens et services utilisés comme entrée au cours de la production. Ces données sont disponibles en ligne sur le site de la Banque Nationale de Belgique, pour autant que l'entrepreneur ait rendu ses comptes annuels. Dès lors, seul le numéro de TVA a été demandé aux entrepreneurs et la collecte des données s'est effectuée sur base des comptes accessibles sur le net. Cette démarche permettait notamment de ne pas prolonger inutilement l'entretien tenu avec l'entrepreneur. Lorsque les comptes annuels de l'entreprise n'étaient pas en ligne, l'évolution du chiffre d'affaires hors taxe nous était communiquée par l'entrepreneur, ainsi que celle de ses consommations intermédiaires.

¹ 8.153.965 euros HTVA : montant pour financer 14 ateliers (16 - [1 à Ellezelles et 1 à Burg-Reuland]). La moyenne par atelier est donc de 582.4226 euros. L'addition de deux fois cette moyenne au montant susmentionné donne un total de 9.318.817 euros HTVA (valeur approximative qui se rapproche certainement plus de la réalité). La moyenne par entreprise soutenue vaut dans ce cas : 345.141 euros, soit 417.621 euros, en tenant compte d'une TVA de 21% (le taux de 6% pour la rénovation n'étant accessible que pour des logements privés)

6.1.2.1. Valeur ajoutée générée en atelier

Parmi les onze entreprises rencontrées, trois se sont installées en atelier alors qu'elles étaient en phase de lancement. Le tableau 15 indique la valeur ajoutée (VA), générée sur le site pour chaque année, par ces entreprises. La VA créée au cours de la première année d'occupation est indiquée en première ligne de ce tableau. Cette année ne correspond pas à 12 mois pour chaque entreprise, la date d'entrée dans l'atelier n'étant pas toujours le 1^{er} janvier. Les entrepreneurs n'ont pas donné d'indication quant à leur bilan pour l'année 2008. Pour l'entreprise 2, une VA moyenne a été utilisée pour les cinq années qui succèdent son installation, afin d'estimer une valeur totale (la moyenne est calculée sur base des VA des années 1 et 7). Compte tenu de la situation actuelle (une entreprise soutenue coûte en moyenne 418.000€ aux autorités publiques (cf. 6.1.1.)), la valeur ajoutée générée par ces entreprises situées en atelier couvre l'investissement qui a été fait.

Tableau 15 : Valeur ajoutée générée annuellement en atelier par les entreprises qui se sont implantées en atelier pour leur lancement. [°) : Données provenant de la Banque Nationale de Belgique (BNB), n.d. : non définie]

| Temps d'occupation | VA générée en atelier | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| | Entreprise 1 | Entreprise 2 | Entreprise 3 ^(°) |
| Fin de la 1 ^{ère} année | 51.468 € | 42.379 € | 105.064 € |
| Fin de la 2 nd année | 89.658 € | n.d. | 277.764 € |
| Fin de la 3 ^{ième} année | 127.354 € | n.d. | 345.399 € |
| Fin de la 4 ^{ième} année | 128.335 € | n.d. | 474.667 € |
| Fin de la 5 ^{ième} année | | n.d. | 784.948 € |
| Fin de la 6 ^{ième} année | | n.d. | 1.168.421 € |
| Fin de la 7 ^{ième} année | | 59.117 € | |
| Fin de la 8 ^{ième} année | L'entreprise s'est implantée en 2004 | 93.752 € | L'entreprise s'est implantée en 2002 |
| Fin de la 9 ^{ième} année | | 98.445 € | |
| Fin de la 10 ^{ième} année | | 71.832 € | |
| Fin de la 11 ^{ième} année | | 78.884 € | |
| Fin de la 12 ^{ième} année | | 129.632 € | |
| Total | 396.815 € | 827.781 € | 3.156.263 € |

Le tableau 16 indique la VA créée par les entreprises s'étant implantées en atelier pour se diversifier ou s'étendre. La VA générée en atelier au cours de la première année d'occupation est indiquée en première ligne de ce tableau. Tout comme mentionné précédemment, cette année ne correspond pas toujours à 12 mois. Seul, l'entrepreneur 2 a pu nous communiquer son chiffre d'affaires et ses consommations intermédiaires pour l'année 2008. Pour les entrepreneurs 3 et 4, installés depuis peu dans l'atelier, il n'a pas été possible d'obtenir des informations. Nous attendons toujours la comptabilité de l'entrepreneur 8 qui s'est engagé à nous l'envoyer. Les données indiquées pour l'entreprise 7 proviennent de la BNB et correspondent à la comptabilité générale du Centre Cerfontaine. Ce centre réalise différentes activités qui ne sont pas toutes réalisées au sein de l'atelier. Le responsable des activités effectuées au sein de l'atelier n'a pu nous donner d'indication quant à la participation de l'atelier vis-à-vis de la VA totale ici indiquée. Ces données sont donc à considérer avec précaution.

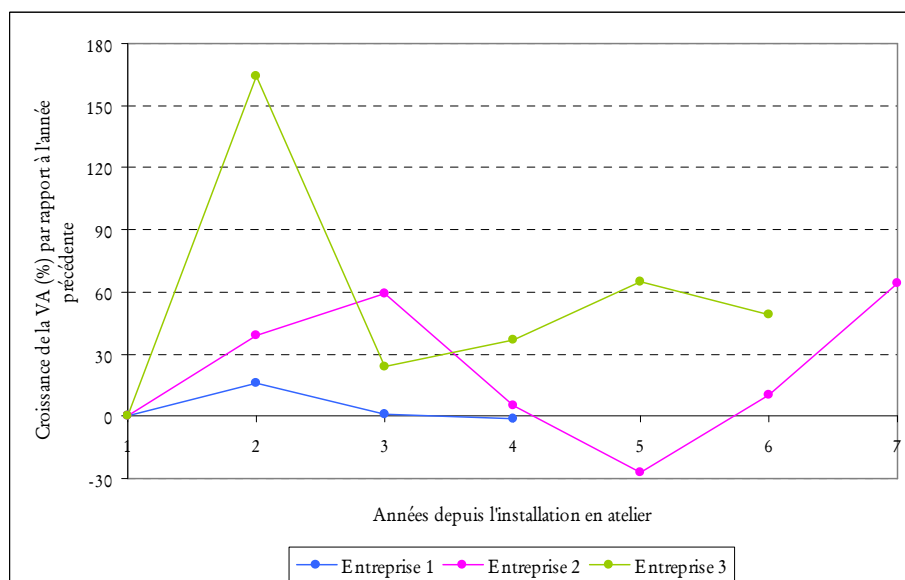
Tableau 16 : Valeur ajoutée générée annuellement en atelier par les entreprises qui se sont implantées en atelier pour se diversifier ou s'étendre, depuis leur implantation en atelier [Ent. : entreprise. ^(*) : Données provenant de la Banque Nationale de Belgique]

| Temps | VA générée en atelier | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------|
| | Ent. 1 | Ent. 2 | Ent. 3 | Ent. 4 | Ent. 5 ^(*) | Ent. 6 ^(*) | Ent. 7 ^(*) | Ent. 8 |
| Fin de la 1 ^{ère} année | 87.500 € | 32.630 € | Installation en 09/08 | Installation en 03/08 | 891.771 € | 1.086.005 € | n.d. | n.d. |
| Fin de la 2 nd année | 125.000 € | 174.500 € | | | 1.444.747 € | n.d. | n.d. | |
| Fin de la 3 ^{ème} année | 162.500 € | Entreprise implantée en 2007 | Entreprise implantée en 2007 | Entreprise implantée en 2006 | Entreprise implantée en 2006 | Entreprise implantée en 2006 | n.d. | n.d. |
| Fin de la 4 ^{ème} année | 200.000€ | | | | | | 8.967.540 € | |
| Fin de la 5 ^{ème} année | 237.500 € | | | | | | 11.323.896 € | |
| Fin de la 6 ^{ème} année | 209.000 € | | | | | | 12.681.594 € | |
| Total | 1.021.500€ | 207.130€ | n.d. | n.d. | 891.771 € | 2.530.752 € | xxxx | n.d. |

6.1.2.2. Evolution relative de la valeur ajoutée

La figure ci-dessous présente la croissance de la valeur ajoutée au fil des années qui succèdent l'installation des entreprises qui étaient en phase de lancement au moment de leur installation en atelier. La croissance de cette valeur est toujours calculée par rapport à l'année précédente. Après un an d'installation, la croissance de la valeur équivaut à zéro, étant donné que pour cette année, il n'y a pas encore de point de comparaison (à l'installation, la valeur ajoutée créée est de zéro euro).

Figure 1 : Croissance annuelle de la valeur ajoutée (%), dans le cas où les entreprises étaient en phase de lancement au moment de leur implantation en atelier.



Des données sont manquantes pour la courbe rose. En effet, pour cette entreprise, les données des cinq années qui succèdent son installation en atelier n'ont pas été communiquées par l'entrepreneur et ses bilans annuels, disponibles sur le net, ne remontent pas à cette époque. L'entrepreneur nous

ayant communiqué son CA et ses CI de sa première année d'occupation, il a toutefois été possible de déterminer une référence. Pour cette courbe, « l'année 2 » correspond donc en réalité à « l'année 7 ».

Les huit autres entreprises évaluées existaient déjà avant leur installation en atelier. Parmi celles-ci, six avaient pour objectif de s'étendre et deux de se diversifier. La figure ci-dessous présente la croissance de la valeur ajoutée au fil des années qui ont précédé et qui succèdent l'installation de ces entreprises en atelier. La croissance de cette valeur est toujours calculée par rapport à l'année précédente. Une entreprise n'a pas su répondre à notre question et ses bilans ne sont pas disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Tableau 17 : Evolution de la valeur ajoutée (%), avant et après installation en atelier rural des entreprises dont l'objectif était de se diversifier ou de s'étendre.

| Ent. | Années précédant l'installation en atelier | | | | | Installation en atelier | Années succédant l'installation en atelier | | | | |
|------|--|-------|------|---------|----------|-------------------------|--|-------|-------|------|------|
| | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 1 | n.d. | | | | | 0 | + 43% | + 30% | + 23% | +19% | -12% |
| 2 | 0 | -133% | +57% | +376% | -136% | + 1919 % | + 435% | - | - | - | - |
| 3 | / | / | 0 | +180% | +36% | - | - | - | - | - | - |
| 4 | 0 | +11% | -25% | +51543% | +75% | +49% | - | - | - | - | - |
| 5 | / | 0 | +31% | -1% | +64% | +26% | +33% | - | - | - | - |
| 6 | n.d. | | | | | | | | 0 | +26% | +12% |
| 7 | / | / | / | 0 | +298491% | - | - | - | - | - | - |

"n.d." : l'entreprise existe déjà mais la VA est non définie ;

"/" : l'entreprise n'existe pas encore ;

"-" : pas encore estimé car année 2008 et années à venir.

6.1.3. Nombre d'emplois occupés et créés

Dans le PDR-W 2007-2013, la mesure 312 utilise comme deuxième indicateur de résultat, le nombre brut d'emplois créés. Son guide pratique annexé préconise de subdiviser les emplois créés selon le sexe et l'âge des travailleurs, en distinguant les moins de 25 ans des travailleurs ayant plus de 25 ans. Le nombre d'emplois créés est exprimé en équivalent temps plein (ETP).

Sur les onze entreprises, sept occupent de la main d'œuvre. Comme le montre le tableau ci-dessous, les onze entreprises rencontrées occupent un total de 84 personnes, et près de 90% de cette main d'œuvre travaille à temps plein. Le personnel employé a principalement un statut de salarié. En effet, les salariés représentent 94% de la main d'œuvre occupée.

Tableau 18 : Distribution de la main d'œuvre occupée à temps plein et partiel au sein des ateliers, selon son statut.

| | Temps plein | Temps partiel | Total |
|--------------------|-------------|---------------|-----------|
| Chef, responsable | 12 | 5 | 17 |
| Conjoint aidant | 1 | 0 | 1 |
| Salarié | 60 | 3 | 63 |
| Apprenti | 1 | 0 | 1 |
| Etudiant | 0 | 1 | 1 |
| AWIPH ² | 1 | 0 | 1 |
| Total | 75 | 9 | 84 |
| Saisonnier | +/- 50 | 0 | +/- 50 |

Dans plus d'un cas sur quatre (27%), l'entreprise est dirigée par deux entrepreneurs, et quatre associés sont à la tête d'une autre entreprise. Les neuf travailleurs à temps partiels représentent un équivalent de 5 ETP (5 x 1/2 temps, 2 x 4/5 temps, 1 x 3/5 temps, et 1 x 1/3 temps). A ce personnel qui travaille toute l'année, s'ajoute +/-50 saisonniers, dont 45 environ travaillent durant les mois de juin à octobre.

Si les ateliers occupent un personnel de 80 ETP, ils ne sont pas pour autant à l'origine de la création de la totalité de ces emplois. En effet, 53,7 ETP ont été créés à ce jour. Quatre entreprises existaient déjà avant leur implantation en atelier et n'ont pas vu le nombre de leur personnel augmenté depuis. Quatre autres entreprises, qui existaient également avant de s'installer en atelier, ont quant à elles, vu leur personnel s'étoffer. Celles-ci comptabilisent un ensemble de 21.8 ETP. Enfin, les trois autres entreprises, en phase de lancement pour s'implanter en atelier, ont créé 31.9 ETP.

² L'AWIPH est l'instrument d'exécution et d'impulsion de la politique d'intégration sociale des personnes handicapées menée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la législation adoptée par le Parlement wallon.

Le tableau 19 subdivise les emplois occupés selon le sexe et l'âge des travailleurs, en distinguant les moins de 25 ans des travailleurs ayant plus de 25 ans. Tous les entrepreneurs actuels sont des hommes. La seule entreprise qui n'a pas été interviewée a également à sa tête un homme. Une grande majorité (94%) de ceux-ci a plus de 25 ans. L'entrepreneur qui occupe un atelier a un âge moyen de 45.5 ans. Près de trois salariés sur quatre (73%) sont des hommes et 84% sont âgés de plus de 25 ans. Le secteur d'activité des entreprises peut notamment expliquer la faible représentation des femmes. Pour rappel, trois entreprises sont actives dans le secteur de la construction, une, en génie industriel, et pour deux autres entreprises il s'agit d'une exploitation forestière et d'un garage.

Tableau 19 : Distribution de la main d'œuvre occupée au sein des ateliers, selon son âge, son sexe et son statut.

| Statut : | Sexe | | Age | | Total |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Homme | Femme | ≤ 25 ans | > 25 ans | |
| Chef, responsable | 17 | 0 | 1 | 16 | 17 |
| Conjoint aidant | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Salarié | 46 | 17 | 10 | 53 | 63 |
| Apprenti | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Etudiant | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| AWIPH | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Total | 66 | 18 | 13 | 71 | 84 |

6.1.4. Impact économique local

L'analyse d'impact économique est fondée sur un circuit économique fondamental sous-jacent et un processus multiplicateur. L'objet de ce type d'analyse est d'estimer l'ampleur des revenus et emplois locaux supplémentaires, créés par les injections externes de nouvelles dépenses dans la zone considérée issues d'un équipement nouveau implanté au sein même de celle-ci [Nicolas Y, France, 2007].

Dans le cas de notre étude, les injections externes de nouvelles dépenses sont celles des visiteurs ou clients non locaux que nous attribuons au motif premier de visite ou de présence qu'est l'entreprise implantée dans l'atelier rural. Comme mentionné ci-dessus, l'analyse d'impact repose également sur le concept économique de "multiplicateur". En effet, les dépenses des clients non locaux dans la zone d'étude stimulent l'activité économique locale : création d'emplois locaux, rentabilité de l'entreprise, impôts locaux, etc. Toutefois, l'ampleur de ces répercussions dépend des fuites dans le circuit (achats aux entreprises non locales, travailleurs non locaux, recettes fiscales non locales, etc.), et seuls les euros restant dans la zone d'étude constituent un gain pour l'économie locale.

Pour être le plus précis possible dans notre analyse, nous devrions donc par exemple déterminer si la présence de l'entreprise implantée en atelier rural a eu un impact sur l'augmentation du nombre de visiteurs auprès des autres entreprises locales, identifier si les salaires payés par l'entreprise sont dépensés dans la zone considérée, reconnaître les impôts payés auprès des autorités non locales, etc.

Toutefois, compte tenu des contraintes de temps et des moyens disponibles, nous nous sommes limités à rencontrer les entrepreneurs installés en atelier rural et les initiateurs de projet. Lors des enquêtes, l'entrepreneur a été interrogé quant à la localisation de ses débouchés, fournisseurs et de son personnel, ainsi que la quantité de postes créés, tandis que les initiateurs de projet nous informeront de l'arrivée éventuelle de nouvelles entreprises, fournisseurs ou sous-traitants de l'entreprise installée en atelier rural, et qui ont un effet multiplicateur sur l'économie locale.

6.1.4.1. Localisation des débouchés

Pour la plupart des entreprises, les clients sont principalement issus de zones externes aux communes concernées. Seules quatre entreprises comptent parmi leurs débouchés, des locaux, et dans ce cas, ceux-ci ne représentent pas plus de 50% du chiffre d'affaires. Les dépenses des clients non locaux étant une entrée d'argent au sein de la commune, cette constatation permet de supposer le caractère avantageux qu'ont les entreprises étudiées pour l'économie locale.

Une partie des débouchés de quatre entreprises est située à l'étranger. Pour la première, les pays concernés, sont l'Allemagne et les Etats-Unis. Les débouchés de la seconde proviennent également d'Allemagne, mais aussi du Luxembourg. La suivante annonce la France. Enfin, sont également cités l'Inde et le Grand-Duché de Luxembourg par la dernière entreprise.

Tableau 20 : Distribution des entreprises selon la localisation géographique de leurs débouchés (classés par ordre d'importance, appréciée selon la part du chiffre d'affaires (CA) de l'entreprise).

| Part du CA (%) que représentent les débouchés | Localisation des débouchés | | | | |
|---|----------------------------|-----------------------------|----------------|---|--------------|
| | Commune de l'entreprise | Commune(s) limitrophe(s) | Dans la région | Hors de la région, plus loin dans le pays | A l'étranger |
| 0 - 25 % | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| 26 - 50 % | 2 | 3 | 3 | 1 | 2 |
| 51 - 75 % | - | - | 1 | 2 | 1 |
| 76 - 100 % | - | 1 | - | 2 | - |
| Distribution des entreprises | 4 | 6 | 6 | 7 | 4 |

6.1.4.2. Localisation des fournisseurs

Aucune des entreprises étudiées ne se fournit auprès de commerçants locaux [tableau 21], même à titre occasionnel. On constate toutefois que les fournisseurs principaux (fournisseurs 1) de trois entreprises sont implantés à proximité des communes concernées, au sein de leurs communes limitrophes.

Près d'une entreprise sur deux s'approvisionne principalement à l'étranger. Il convient de noter que parmi les cinq entreprises ayant leur premier fournisseur situé à l'étranger, trois ont également leur second fournisseur situé à l'étranger. Une seule entreprise, supplémentaire au cinq susmentionnées, a donc son second fournisseur à l'étranger. Il y a donc 55% des entreprises implantées en atelier qui ont leur premier et/ou second fournisseur situé à l'étranger.

Tableau 21 : Distribution des entreprises selon la localisation géographique des fournisseurs, classés par ordre d'importance, appréciée selon des dépenses de l'entreprise vis-à-vis de ceux-ci.

| Fournisseurs | Localisation des fournisseurs | | | | | Entreprises : total |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------|--|--------------|------------------------|
| | Commune de l'entreprise | Commune(s) limitrophe(s) | Dans la région | Hors de la région, plus loin dans le pays | A l'étranger | |
| 1 | - | 3 | 1 | 2 | 5 | 11 |
| 2 | - | 2 | 2 | 3 | 4 | 11 |
| 3 | - | - | 3 | 3 | 2 | 8 |
| 4 | - | - | 1 | 1 | 2 | 4 |
| 5 | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Occasionnels | - | - | - | - | 1 | 1 |

L'achat à l'étranger représente une fuite dans le circuit non seulement local, mais également national. Seuls les euros restant dans la zone d'étude constituent un gain pour l'économie locale. Des résultats ici présentés, nous retiendrons le peu d'entraînement sur l'économie locale que procurent les entrepreneurs rencontrés, étant donné qu'ils se fournissent principalement à l'étranger. Par ailleurs, il semble que des créneaux peuvent être développés au sein du pays.

6.1.4.3. Localisation de la main d'œuvre

Parmi les onze entreprises rencontrées, sept occupent de la main d'œuvre. Le tableau 22 présente la distribution de ces entreprises selon la part de leur main d'œuvre issue de la commune où est localisé l'atelier. Pour 71% de ces entreprises, moins d'un travailleur sur quatre est issu de la commune où est localisé l'atelier. Les ateliers occupent donc très peu de main d'œuvre locale.

Tableau 22 : Distribution des entreprises qui engagent du personnel selon la part de la main d'œuvre issue de la commune dans laquelle est localisé l'atelier.

| | Part de la main d'œuvre issue de la commune dans laquelle siège l'entreprise | | | | |
|-------------|--|-------|-----------|-----|------|
| | 0% | < 10% | 10 - 25 % | 50% | 100% |
| Entreprises | 14% | 14% | 43% | 14% | 14% |

Cependant, le personnel extérieur à la commune est dans la plupart des cas situé entre 10 et 15 km de l'atelier. En effet, pour trois entreprises, la totalité de leur personnel externe est situé à cette distance, et pour deux autres entreprises, elle correspond à la distance que doit parcourir pour l'une 50% (les 50 autres pourcents sont distants de plus ou moins 40 km) de son personnel externe et pour l'autre 90% (les 10 autres pourcents sont distants de 50 à 60 km). La totalité du personnel, externe à la commune, de la sixième entreprise concernée est distant d'environ 35 km de l'atelier. Par conséquent, l'emploi créé par les ateliers, s'il ne peut être considéré comme principalement local, peut néanmoins être jugé comme étant principalement de proximité.

6.1.4.4. Opinion libre sur les retombées économiques locales

L'opinion qu'ont les entrepreneurs en ce qui concerne leur rôle vis-à-vis de l'économie locale a été recueillie par le biais d'une question ouverte laissant libre cours à leur appréciation. Une échelle à quatre niveaux d'importance a ainsi pu être dégagée de cette question. Le rôle vis-à-vis de l'économie locale peut être jugé comme nul (18% des entrepreneurs), insignifiant (9%), limité (27%) ou remarquable (36%). Un entrepreneur a répondu "je ne sais pas". Les raisons avancées lorsque les qualificatifs "nul" et "insignifiant" sont utilisés, sont "je n'engage pas de personnel" et/ou "mes fournisseurs sont situés à l'étranger". Le rôle est jugé comme limité lorsque bien que n'ayant pas de personnel, l'entreprise se fournit auprès de quelques fournisseurs locaux, ou que bien que s'approvisionnant uniquement à l'étranger, la main d'œuvre de l'entreprise est entièrement locale. Lorsque l'entrepreneur estime son rôle comme "remarquable", il annonce non seulement la création d'emplois directs par le biais de la main d'œuvre engagée, mais également l'emploi indirect, stimulé par leurs (de lui-même et de son personnel) achats courants (supermarché, pompe essence, petits commerces divers), ainsi que par le biais de la promotion de leur commune au travers de leurs produits locaux, qui alors mieux connue, attire davantage les visiteurs. En outre, un entrepreneur

souligne sa participation non négligeable au dynamisme de la commune, eu égard aux taxes qui lui sont acquittées.

6.1.4.5. Lieu d'implantation des entreprises précédentes

Parmi les treize entreprises ayant précédemment été implantées en atelier, huit sont actuellement actives. Deux entrepreneurs sont retraités, deux ont malheureusement échoué et un autre a préféré se tourner vers un emploi salarié.

Dans plus de 62% des cas (5 cas sur 8), les communes ne maintiennent pas les entreprises ayant occupé leur atelier au sein de leur territoire. Les deux anciens entrepreneurs ayant bénéficié de l'atelier de Bertogne sont actuellement implantés dans des communes voisines. L'un s'est installé dans la commune de Sainte-Ode, le long de la Nationale 4 pour plus de visibilité, tandis que l'autre s'est implanté à Tenneville, à proximité de chez lui, étant donné qu'il n'était pas possible d'acquérir l'atelier. La chocolaterie Vanlieff'S, anciennement installé dans l'atelier de Froidchapelle, s'est délocalisée pour s'établir sur le zoning industriel de la commune de Walcourt. L'entrepreneur qui vient de quitter l'atelier de Somme-Leuze a préféré s'implanter définitivement sur le zoning de Marche (au Wex), situé à quelques kilomètres de l'atelier. Enfin, la société SATIM n'a pas renouvelé son bail à l'atelier de Brunehaut, pour retourner définitivement en France.

Deux entrepreneurs sont restés plus fidèles. L'atelier protégé "Le Saupont" a acheté le premier atelier rural de Bertrix, situé sur le zoning industriel. Le restaurateur David Lebouille, quant à lui, continue d'exercer sa profession dans la commune de Marchin, et a adopté le concept du restaurateur-traiteur ambulancier.

On constate donc que parmi les entrepreneurs, restés actifs après leur passage en atelier, un sur deux au moins (pas d'information concernant le lieu d'implantation de l'entrepreneur français, ni de l'entreprise "Transports Geoffrey s.a.") acquiert un emplacement visible et accessible, qu'il trouve soit dans un zoning (Marche, Bertrix, Walcourt) soit en bordure d'un grand axe routier (N4). Dès lors, la recommandation formulée précédemment, au point 5.2.3., concernant la mise en place de zones d'accueil permanent aux entreprises au sein de la commune, peut être précisée. Celle-ci se devra obligatoirement d'assurer accessibilité et visibilité des entreprises.

6.1.5. Occupation des infrastructures

L'occupation des ateliers est un indicateur d'évaluation supplémentaire de ces infrastructures. A l'exception du cas particulier de Marche, qui n'a jamais vu son atelier occupé par des entrepreneurs, les ateliers restent très rarement inoccupés. L'occupation des ateliers est donc globalement satisfaisante. Nous constatons également que certains ateliers ont un meilleur roulement d'occupants que d'autres. En effet, une entreprise occupe parfois longtemps un même atelier.

Tableau 23 : Occupation des ateliers depuis leur entrée en fonction.

| Commune | Entrée en vigueur des ateliers | Emplacement | Temps d'occupation par une entreprise |
|----------------------|--------------------------------|--|--|
| Attert | 1998 | Atelier 1 – module 1 | 1998 → 2003 |
| Bertogne | 01/01/2003 | Atelier 1 – module 1 | 01/01/03 → aujourd'hui |
| | | Atelier 1 – module 2 | 01/07/03 → 14/10/04 15/10/04 → 31/08/08 01/09/08 → aujourd'hui |
| Bertrix | 1996 | Atelier 1 – module 1 | 1996 → aujourd'hui |
| Brunehaut | 2001 | Atelier 1 – module 1 | 2001 → 2008 2008 → 2013 |
| | | Atelier 1 – module 2 | 2001 → 2006 2007 → 2011 |
| | Fin 2006 | Atelier 2 – module 1 | 2007 → 2011 |
| Ellezelles | 01/01/2001 | Atelier 1 – module 1 | 2001 → 2011 |
| | 2004 | Atelier 2 – module 1 | 2004 → juin 2006 |
| | | Atelier 2 – module 2 | Juillet 2006 → 2011 |
| | 01/10/2008 | Atelier 3 – module 1 | 01/10/08 → 2011 |
| Atelier 3 – module 2 | | 01/01/09 → 2011 | |
| Flobecq | 01/04/2008 | Atelier 1 – module 1 et 2 ³ | 01/04/08 → 2011 |
| Froidchapelle | 1999 | Atelier 1 – module 1 | 1999 → 2005 2006 → 31/01/08 |
| | | Atelier 1 – module 2 | 2000 → 2005 2005 → aujourd'hui |
| | | Atelier 1 – module 3 | 2000 → 2002 2005 → aujourd'hui |
| Marche-en-F. | 1998 | Atelier 1 – module 1 | Jamais occupé |
| Marchin | 2005 | Atelier 1 – module 1 | 2005 → 2007 |
| Mont-de-l'Enclus | 01/03/2007 | Atelier 1 – module 1 | 01/05/07 → 31/12/08 |
| Péruwelz | 01/12/2000 | Atelier 1 – module 1 | 01/07/02 → aujourd'hui |
| Somme-Leuze | 2002 | Atelier 1 – module 1 | 2002 → ? 2007 → aujourd'hui |
| | | Atelier 1 – module 2 | 01/04/04 → 31/12/08 |

³ L'atelier de Flobecq n'est pas scindé pour le moment

6.1.6. Rentabilité de l'atelier

Une commune sur trois conseille aux élus locaux de ne pas hésiter à faire l'investissement nécessaire à l'implantation d'un atelier rural sur leur territoire, pour autant que des subsides wallons et/ou européens leur soient alloués, et qu'ils soient capables de supporter le financement provisoire de l'emprunt (dans le cas où un emprunt a été contracté) en cas de vacances locatives.

Huit communes sur neuf ont contracté un emprunt afin de couvrir leur part au financement du projet. Cet emprunt est entièrement couvert pour sept de ces communes par le biais des locations. Celles-ci leur permettent également de financer les assurances et l'entretien de l'atelier. Ces constats sont également valables pour la commune n'ayant pas contracté d'emprunt auprès de la banque. Dans 89% des cas, l'implantation d'un atelier rural est donc une opération blanche pour la commune durant la période de l'acquittement de ses dettes. Les communes précisent que celui-ci est abouti après une période de 15 à 20 ans.

Une fois le remboursement terminé, différents projets, qui pourront être financés à partir des loyers perçus, sont envisagés par les communes. Sont énoncés :

- le repeuplement ou rajeunissement de la commune : la commune achète des terrains à lotir qu'elle met ensuite à disposition de jeunes ménages moyennant un prix de vente abordable ;
- la réinsertion socioprofessionnelle au sein de la commune : la commune engage du personnel qui entretient les lieux publics du territoire ;
- l'amélioration des ateliers ruraux existants : la commune envisage de finaliser les abords extérieurs de l'atelier afin de le rendre plus agréable et projette des travaux d'adaptation de ces bâtiments existants pour assurer leur bonne rotation en entreprises ;
- le développement en cascade d'ateliers ruraux : la commune envisage de réinvestir les loyers perçus dans la construction d'ateliers supplémentaires, sans les vendre.

La commune de Froidchapelle explique qu'elle ne parvient pas à rentrer dans ses frais par le biais de la location des trois modules disponibles au sein de l'atelier. A l'heure actuelle, deux modules sont loués par un même entrepreneur. 450€ sont donc perçus chaque mois par cette commune [tableau 13]. L'observation des loyers demandés par les différentes communes permet de constater que les loyers réclamés par Froidchapelle sont bien inférieurs à la moyenne. La commune explique qu'elle ne peut exiger des loyers plus élevés, sous peine de ne plus avoir de locataire. Elle ajoute que l'atelier n'a jamais fait l'objet de beaucoup de convoitise et juge comme une aubaine le fait que deux modules soient occupés. Selon la commune, trois éléments peuvent expliquer l'échec de leur projet :

- les superficies des modules sont trop petites et ne correspondent donc pas aux besoins actuels des entreprises. Les infrastructures offertes ne sont pas compatibles avec les projets attendus.
- L'implantation de l'atelier, bien qu'ayant été pensée afin de privilégier sa visibilité et son accessibilité (chaussée de Beaumont, considérée comme "le bon axe" de la commune, légèrement en retrait par rapport au village), ne suffit pas à son succès. La commune s'estime esseulée, entre deux communes à plus forte attractivité (Walcourt et Chimay).
- Enfin, le projet de rénover la laiterie en atelier était secondaire à celui de créer une vitrine de pays. La commune explique qu'il n'y avait pas de demande d'entrepreneurs pour s'implanter au sein de la commune. L'idée, émanant d'une réflexion commune avec la population, était de promouvoir des produits locaux par le biais de la vitrine, et pourquoi pas de coupler ce projet à un atelier rural, dans lequel des entreprises locales artisanales et agricoles s'implanterait probablement.

En outre, ce manque de rentabilité se répercute sur l'entretien des infrastructures. Un ancien occupant de cet atelier explique que le confort attendu au sein de l'atelier n'est pas rencontré. Cette dépréciation ne joue bien entendu pas en faveur de la relance de l'atelier. Par ailleurs, la commune n'effectue plus aucune démarche afin de promouvoir son atelier, convaincue que celui-ci ne peut être utilisé comme milieu d'accueil satisfaisant aux entrepreneurs.

De cette triste expérience nous retiendrons donc qu'il est important que le projet de concevoir un atelier rural s'inscrive bien dans une demande clairement formulée par la population. En effet, c'est suite à la demande des habitants de Bertogne, Mont-de-l'Enclus, Péruwelz et Somme-Leuze, qu'un premier atelier rural a été conçu. A Bertrix, le bénéficiaire du second atelier était déjà connu avant sa conception. C'est l'asbl La Renardière qui, voulant diversifier ses activités, a créé la sprlfs Progrescom pour s'implanter dans le second atelier de Bertrix. Ellezelles et Brunehaut, en réponse aux demandes de petites entreprises souhaitant s'implanter sur leur territoire, ont initié leurs ateliers ruraux. Enfin, à Flobecq, un second atelier n'est envisageable que si une demande est formulée auprès des mandataires communaux.